AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

217C0277
FR0000072621-FS0067

26 janvier 2017

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

AUSY

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 25 janvier 2017, la société anonyme Alten (40 avenue André Morizet, 92100 Boulogne Billancourt) a déclaré avoir franchi en baisse, le 20 janvier 2017, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société AUSY et ne plus détenir aucune action de cette société.

Ce franchissement de seuils résulte de l'apport à l'offre publique d'achat visant les actions AUSY de la totalité des actions détenues par le déclarant[1].

[1] Cf. notamment D&I 217C0269 du 25 janvier 2017.